

# AVIS DES SOCIÉTÉS

## ETATS FINANCIERS

### HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M. Said MALLEK et M. Tarek SAHLI.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<b>ACTIFS</b>			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	20 893 313	12 679 576
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	618 182 848	549 791 601
Portefeuille-titres de placement	6	5 110 100	14 792 875
Portefeuille d'investissement	7	21 650 116	18 650 104
Valeurs Immobilisées	8	19 908 527	21 197 954
Autres actifs	9	6 371 703	4 883 663
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>692 116 606</b>	<b>621 995 773</b>
<b>PASSIFS</b>			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	10	7 266	3 809
Dettes envers la clientèle	11	10 611 178	6 875 304
Emprunts et dettes rattachées	12	502 522 401	453 652 373
Fournisseurs et comptes rattachés	13	83 089 975	69 246 053
Autres passifs	14	8 274 005	10 687 612
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>604 504 824</b>	<b>540 465 151</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		16 465 761	12 952 974
Actions propres		-	(404 890)
Résultats reportés		5 923 522	3 764 376
Résultat de l'exercice		10 222 498	10 218 162
<b>Total des capitaux propres</b>	15	<b>87 611 781</b>	<b>81 530 622</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>692 116 606</b>	<b>621 995 773</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 31 Décembre 2024**  
*(Exprimé en dinars)*

	<b>31 Décembre <u>2024</u></b>	<b>31 Décembre <u>2023</u></b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>139 314 883</b>	<b>123 146 093</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	31 673 563	26 850 055
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	96 067 443	84 722 162
Engagements sur titres	3 573 877	3 573 877
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>665 713 628</b>	<b>611 315 953</b>
Cautions Reçues	469 153 449	494 504 827
Avals reçus	58 823 990	-
Garanties Reçues	6 291 188	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	131 445 000	115 841 126
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>69 700 000</b>	<b>11 200 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	69 700 000	11 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	-	200 000

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	83 706 627	77 933 868
Intérêts et charges assimilées	17	(46 320 093)	(42 730 404)
Produits des placements	18	863 861	1 205 685
Autres produits d'exploitation	19	84 716	116 008
<b>Produits nets</b>		<u>38 335 110</u>	<u>36 525 157</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	20	13 125 245	12 397 676
Dotations aux amortissements	21	1 385 848	1 317 266
Autres charges d'exploitation	22	4 882 821	4 481 654
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>19 393 914</u>	<u>18 196 596</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>18 941 197</u>	<u>18 328 561</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 804 703	1 463 665
Dotations nettes aux autres provisions	24	470 981	156 457
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>16 665 513</u>	<u>16 708 439</u>
Autres pertes ordinaires	25	(2 616)	(14 441)
Autres gains ordinaires	26	85 072	157 530
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>16 747 969</u>	<u>16 851 528</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(5 437 893)	(5 399 252)
Contribution sociale de solidarité	27	(543 789)	(617 057)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>10 766 287</u>	<u>10 835 219</u>
Contribution conjoncturelle	27	(543 789)	(617 057)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>10 222 498</u>	<u>10 218 162</u>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,932</b>	<b>0,935</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	28	464 580 974	443 809 455
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(423 409 303)	(410 050 746)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(18 580 679)	(17 345 392)
Intérêts payés	31	(46 977 095)	(41 492 349)
Impôts et taxes payés	32	(20 166 547)	(13 537 120)
Autres flux liés à l'exploitation	37	10 674 586	14 522 023
		<u>(33 878 065)</u>	<u>(24 094 130)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(426 622)	(626 797)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	370 452	282 063
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(3 000 012)	(6 880 863)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	565 565
		<u>(3 056 182)</u>	<u>(6 660 032)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à la cession d'actions propres		407 169	-
Dividendes et autres distributions	36	(4 546 754)	(3 433 590)
Encaissements provenant des emprunts	12	357 250 000	343 046 958
Remboursements d'emprunts	12	(307 965 887)	(312 238 517)
		<u>45 144 528</u>	<u>27 374 851</u>
		<u>8 210 280</u>	<u>(3 379 311)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>			
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	12 675 767	16 055 078
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	20 886 047	12 675 767

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**  
(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2024	2023		2024	2023		2024	2023
Intérêts de leasing	81 093 488	74 207 140	Intérêts et charges assimilés	46 320 093	42 730 404			
Intérêts de retard	1 892 860	2 286 678						
Variation des produits réservés	(992 188)	(334 671)						
Produits accessoires	1 712 467	1 774 721						
Autres produits d'exploitation	84 716	116 008						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>83 791 342</u>	<u>78 049 876</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>46 320 093</u>	<u>42 730 404</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>37 471 249</u>	<u>35 319 472</u>
Marge commerciale (PNB)	37 471 249	35 319 472	Autres charges d'exploitation	4 314 014	3 948 331			
<u>Sous total</u>	<u>37 471 249</u>	<u>35 319 472</u>		<u>4 314 014</u>	<u>3 948 331</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>33 157 236</u>	<u>31 371 141</u>
Valeur Ajoutée brute	33 157 236	31 371 141	Impôts et taxes	568 808	533 324			
Produits des placements	863 861	1 205 685	Charges de personnel	13 125 245	12 397 676			
<u>Sous total</u>	<u>34 021 097</u>	<u>32 576 826</u>	<u>Sous total</u>	<u>13 694 052</u>	<u>12 931 000</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>20 327 044</u>	<u>19 645 826</u>
Excédent brut d'exploitation	20 327 044	19 645 826	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 385 848	1 317 266			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	5 543 748	8 141 048	- Pour dépréciation des créances	7 230 457	7 965 733			
- pour dépréciation des actions cotées	121 883	9 906	- Collectives	312 928	1 203 988			
- Suite à la radiation de créances	-	6 356 239	- Pour dépréciation des titres	4 677	55 037			
- Pour divers risques et charges	-	439 994	- Pour risques et charges	550 000	100 000			
- Des autres actifs	120	-	- Des autres actifs	1 614	11 326			
Encaissement sur créances radiées	227 413	19 859	- Pour dépréciation des immobilisations	36 693	-			
Autres produits ordinaires	85 072	157 530	Redressement fiscal	-	439 994			
			Créances Abandonnées	32 479	454 852			
			Créances radiées	-	6 356 239			
			Autres pertes ordinaires	2 616	14 441			
			Impôts sur les bénéfices	5 437 893	5 399 252			
			Contribution sociale de solidarité	543 789	617 057			
<u>Sous total</u>	<u>26 305 281</u>	<u>34 770 402</u>	<u>Sous total</u>	<u>15 538 994</u>	<u>23 935 183</u>	<u>Résultat net des activités ordinaires</u>	<u>10 766 287</u>	<u>10 835 219</u>
Résultat des activités ordinaires	10 766 287	10 835 219	Contribution conjoncturelle	543 789	617 057			
<u>Sous total</u>	<u>10 766 287</u>	<u>10 835 219</u>	<u>Sous total</u>	<u>543 789</u>	<u>617 057</u>	<u>Résultat net</u>	<u>10 222 498</u>	<u>10 218 162</u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

#### *1-1 Présentation générale*

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2024, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

## *1-2 Régime fiscal*

### *1-2-1 Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% (le taux appliqué pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 35%) et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### *1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et

- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### *1-2-3 Autres impôts et taxes :*

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

#### **Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Au cours de l'année 2024, la structure du capital d'Hannibal Lease a connu un changement avec l'entrée dans le capital de SANAD FUND FOR MSME à hauteur de 20% jusqu'au 31 décembre 2024.

#### **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

##### *3-1 Bases de mesure*

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.



### *3-2 Unité monétaire*

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

### *3-3 Sommaire des principales méthodes comptables*

#### *3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance. Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### 3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

### 3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
  - a. Agriculture
  - b. Autres industries
  - c. Autres services y compris les agences de location de voitures
  - d. BTP
  - e. Commerce
  - f. Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs
  - g. Industries mécaniques et électriques
  - h. Industries pharmaceutiques
  - i. Promotion immobilière
  - j. Santé
  - k. Télécom et TIC
  - l. Tourisme y compris les agences de voyage
  
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 TMM<sub>gi</sub> (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TM<sub>gi</sub>(N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM<sub>gi</sub>(N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM<sub>gi</sub> : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM<sub>gi</sub>.

Les TM<sub>gi</sub> ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

### 3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

L'approche adoptée repose sur une analyse statistique des taux de migration observés sur les sept dernières années, avec exclusion de l'année 2020. Conformément aux principes méthodologiques définis par la BCT, la même logique de classification a été appliquée aux secteurs, en utilisant les écarts types des taux de migration (10 ans) comme base de calcul des majorations, et en appliquant la classification des secteurs en trois catégories :

- Secteurs à haut risque : majoration égale à 3 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à risque moyen : majoration égale à 2 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à faible risque : majoration égale à 1 fois l'écart-type des taux de migration.

Les principales bases de cette méthode :

- Alignement avec les recommandations de la BCT en adoptant la même catégorisation des secteurs ;
- Approche fondée sur des données historiques propres à Hannibal Lease, garantissant une meilleure représentativité des risques réels encourus par notre établissement ainsi que les spécificités du produit leasing ; et
- Prise en compte de la volatilité sectorielle via une mesure statistique objective (écart-type).

Conformément au principe de prudence et dans une logique de cohérence méthodologique, tous les taux recalculés ont été appliqués, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs aux taux proposés par la BCT, afin d'assurer :

- Une application cohérente et systématique de la méthodologie à l'ensemble des secteurs sans ajustement subjectif ; et
- Une approche prudente et transparente, alignée avec les principes de gestion des risques et de conformité réglementaire.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM<sub>gi</sub> » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2017-2024 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP<sub>gi</sub>(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM<sub>gi</sub> : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM<sub>gi</sub>

Il est à noter que les TP<sub>gi</sub> historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM<sub>gi</sub> » observés durant la période retenue (2017-2024), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR<sub>gi</sub> »

inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2025-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

### 3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

### 3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement correspondant aux marges financières brutes (intérêts) sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### - Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### - Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds d'amorçage, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### - Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.



Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

*3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :*

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

*3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

*3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

## NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Banques	20 893 099	12 679 568
- Caisses	214	8
<u>Total</u>	<u>20 893 313</u>	<u>12 679 576</u>

## NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>654 128 407</b>	<b>588 581 399</b>
Encours financiers	603 592 050	546 578 089
Impayés	52 812 839	44 785 543
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	458 695	622 318
Intérêts échus différés	(3 050 238)	(3 700 559)
Valeurs à l'encaissement	315 060	296 008
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>13 123 550</b>	<b>7 287 486</b>
<b><u>Total brut des créances leasing</u></b>	<b><u>667 251 957</u></b>	<b><u>595 868 886</u></b>
<b><u>A déduire couverture</u></b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 101 527)	(7 681 203)
Provisions pour dépréciation des impayés	(29 382 687)	(27 116 523)
Provisions collectives	(7 746 274)	(7 433 346)
Provisions additionnelles	(239 636)	(239 415)
Produits réservés	(4 598 985)	(3 606 797)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b><u>618 182 848</u></b>	<b><u>549 791 601</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b><u>553 865 575</u></b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	376 272 857
- Relocations	13 746 830
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(300 330 116)
- Relocations	(12 554 202)
- Cessions à la valeur résiduelle	(366 697)
- Cessions anticipées	(13 918 648)
<b><u>Solde au 31 décembre 2024</u></b>	<b><u>616 715 600</u></b>

### 5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Créance à plus de cinq ans		371 437	1 831 528
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		419 196 185	373 433 708
- Créance à moins d'un an		303 244 856	273 589 525
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	722 812 478	648 854 760
- Revenus à plus de cinq ans		5 681	131 807
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		64 020 567	55 701 135
- Revenus à moins d'un an		67 418 752	60 008 184
Total des produits financiers non acquis	(2)	131 445 000	115 841 126
- Valeurs résiduelles	(3)	7 078 863	6 997 854
- Contrats suspendus	(4)	5 145 709	6 566 601
- Contrats en cours	(5)	13 123 550	7 287 486
<b>Encours financiers des contrats de leasing</b>	<b>(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>616 715 600</b>	<b>553 865 575</b>

### 5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

#### 5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Bâtiment et travaux publics		42 221 157	38 238 074
- Industrie		75 077 426	63 000 773
- Tourisme		49 279 568	113 096 073
- Commerce et services		359 017 640	259 809 433
- Agriculture		91 119 809	79 721 222
	<u>Total</u>	<u>616 715 600</u>	<u>553 865 575</u>

#### 5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Equipements		21 064 574	20 121 097
- Matériel roulant		490 877 358	460 968 537
- Matériel spécifique		78 735 457	53 331 773
	<u>Sous Total</u>	<u>590 677 388</u>	<u>534 421 407</u>
- Immobilier		26 038 211	19 444 169
	<u>Total</u>	<u>616 715 599</u>	<u>553 865 575</u>

### 5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<b>Clients ordinaires (1)</b>		<b>20 209 868</b>	<b>17 602 662</b>
Inférieur à 1 mois		7 585 481	6 979 561
Entre 1 à 3 mois		8 183 918	5 464 159
Entre 3 et 6 mois		1 225 455	1 891 430
Entre 6 mois et 1 année		1 119 805	1 831 417
Supérieur à 1 année		2 095 209	1 436 095
<b>Clients litigieux (2)</b>		<b>32 602 971</b>	<b>27 182 880</b>
	<u>Total (1)+(2)</u>	<u>52 812 839</u>	<u>44 785 543</u>

**Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	501 228 486	82 143 654	1 947 201	5 388 905	12 883 803	603 592 050
Impayés	1 866 021	12 762 929	636 136	1 747 892	35 799 863	52 812 839
Contrats en instance de mise en force	13 120 508	3 042	-	-	-	13 123 550
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>516 215 015</b>	<b>94 909 625</b>	<b>2 583 336</b>	<b>7 136 797</b>	<b>48 683 665</b>	<b>669 528 440</b>
Avances reçues (*)	(10 187 085)	-	-	(192)	(417 900)	(10 605 178)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>506 027 930</b>	<b>94 909 625</b>	<b>2 583 336</b>	<b>7 136 605</b>	<b>48 265 765</b>	<b>658 923 262</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>30 698 885</b>	<b>974 678</b>	-	-	-	<b>31 673 563</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>536 726 816</b>	<b>95 884 303</b>	<b>2 583 336</b>	<b>7 136 605</b>	<b>48 265 765</b>	<b>690 596 825</b>
Produits réservés	-	-	(110 900)	(786 384)	(3 701 701)	(4 598 985)
Provisions sur encours financiers	-	-	(8 687)	(1 585 041)	(5 507 800)	(7 101 527)
Provisions sur impayés	-	-	(73 211)	(580 864)	(28 728 613)	(29 382 687)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 636)	(239 636)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(192 797)</b>	<b>(2 952 289)</b>	<b>(38 177 749)</b>	<b>(41 322 835)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>536 726 816</b>	<b>95 884 303</b>	<b>2 390 539</b>	<b>4 184 316</b>	<b>10 088 016</b>	<b>649 273 990</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,37%</b>	<b>1,03%</b>	<b>6,99%</b>	
			<b>8,40%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023</b>			<b>8,58%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>7,46%</b>	<b>41,37%</b>	<b>79,10%</b>	
			<b>71,26%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023</b>			<b>72,84%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Actions cotées	2 197 184	1 458 056
- Certificats de dépôts	3 000 000	13 500 000
- Titres SICAV	-	39 109
<b>Total brut</b>	<b>5 197 184</b>	<b>14 997 165</b>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(87 084)	(204 290)
<b>Total net</b>	<b>5 110 100</b>	<b>14 792 875</b>

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	2,184	(56 196)
DA SAH	100	-	0,278	28	-	-
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,971	(20 182)
Délice Holding	107 500	10,000	13,052	1 403 125	13,052	-
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	7,994	-
ASSURANCE MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	51,277	(10 705)
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,212	-
<b>Total</b>				<b>2 197 184</b>		<b>(87 084)</b>

## NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Titres de participation	17 142 848	17 142 848
- Titres immobilisés	8 081 144	5 081 132
<b>Total</b>	<b>25 223 993</b>	<b>22 223 981</b>
<b>A déduire :</b>		
- Versements restant à effectuer sur titres NIDA	(3 573 877)	(3 573 877)
<b>Montant net</b>	<b>21 650 116</b>	<b>18 650 104</b>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2024 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	19,00%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (**)	2010-2013-2014-2016-2022-2023
<b>Total</b>				<b>17 142 848</b>	

(\*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites. L'AGE de la société Immobilière Echarifa réunie le 9 septembre 2024 a décidé d'augmenter la capital social de 3.460.000 DT portant ainsi le capital à 12.160.000 DT et HI a renoncé à son DPS, réduisant ainsi sa participation de 26,56% à 19%.

(\*\*) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA S A a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action.

Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites. Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2023</u>	5 081 132	5 081 132	-
Additions de la période			
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	1 500 012	1 500 012	-
- FCPR Relance +	500 000	500 000	-
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	1 000 000	1 000 000	-
<u>Solde au 31 Décembre 2024</u>	<u>8 081 144</u>	<u>8 081 144</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	500	1 000,000	1000,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- FCPR Relance +	1,82%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2024
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	34,06%	10 000	100,000	100,000	1 000 000	2024
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	59 216	100,000	101,325	6 000 032	2019-2023-2024
<u>Total</u>					<u>8 081 144</u>	

## Note 8: Valeurs immobilisées

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	517 984	46 450	-	-	-	564 434	444 727	48 645	-	-	-	493 372	-	71 061
Logiciels en cours		34 293	-	2 400	-	-	36 693	-	-	-	-	-	-	36 693	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		708 341	84 699	-	-	-	793 040	-	-	-	-	-	-	-	793 040
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>1 260 618</b>	<b>131 148</b>	<b>2 400</b>	-	-	<b>1 394 166</b>	<b>444 727</b>	<b>48 645</b>	-	-	-	<b>493 372</b>	<b>36 693</b>	<b>864 101</b>
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	13 580 282	53 872	237 826	-	-	13 871 980	2 947 279	605 700	-	-	-	3 552 979	-	10 319 001
Matériel de transport	20,0%	1 463 513	52 000	-	(158 000)	-	1 357 513	743 919	254 667	-	(102 086)	-	896 500	-	461 013
Equipements de bureau	10,0%	1 244 976	84 754	2 287	(1 902)	(4 846)	1 325 269	783 679	72 562	(1 639)	(1 831)	(4 383)	848 388	-	476 881
Matériel informatique	33,3%	715 745	43 150	-	-	-	758 895	622 957	62 811	1 620	-	-	687 388	-	71 507
Installations générales	10,0%	3 454 950	61 698	748	-	-	3 517 396	1 189 140	315 996	19	-	-	1 505 156	-	2 012 240
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	-	99 117	59 750	5 722	-	-	-	65 472	-	33 645
Immobilisations en cours		147 306	-	(147 306)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		352 758	-	(95 956)	(256 802)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>26 978 787</b>	<b>295 473</b>	<b>(2 400)</b>	<b>(416 704)</b>	<b>(4 846)</b>	<b>26 850 310</b>	<b>6 346 724</b>	<b>1 317 461</b>	-	<b>(103 917)</b>	<b>(4 383)</b>	<b>7 555 884</b>	<b>250 000</b>	<b>19 044 426</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>28 239 405</b>	<b>426 622</b>	<b>-</b>	<b>(416 704)</b>	<b>(4 846)</b>	<b>28 244 476</b>	<b>6 791 451</b>	<b>1 366 106</b>	<b>-</b>	<b>(103 917)</b>	<b>(4 383)</b>	<b>8 049 257</b>	<b>286 693</b>	<b>19 908 527</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Charges reportées	1 879 996	1 535 927
- Dépôts et cautionnements versés	76 292	61 292
- Fournisseurs, avances et acomptes	103 467	102 208
- Prêts au personnel	2 343 503	2 014 511
- Personnel, avances et acomptes	117 425	100 644
- Etat, compte d'attente TVA	1 692 909	1 084 437
- Produits à recevoir des tiers	35 275	46 777
- Débiteurs divers	68 814	46 097
- Charges constatées d'avances	266 928	103 185
<u>Total brut</u>	<u>6 584 611</u>	<u>5 095 077</u>

### A déduire :

- Provisions	(212 908)	(211 414)
<u>Montant net</u>	<u>6 371 703</u>	<u>4 883 663</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	441 177	138 165	579 342	368 279	19 742	388 021	191 322
Frais d'émission des emprunts		9 964 999	1 037 558	11 002 557	8 501 970	811 913	9 313 883	1 688 674
<b>TOTAUX</b>		<b>11 081 743</b>	<b>1 175 723</b>	<b>12 257 467</b>	<b>9 545 816</b>	<b>831 654</b>	<b>10 377 470</b>	<b>1 879 996</b>

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 811.913 figure parmi les charges financières.

## NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Banques, découverts	7 266	3 809
<u>Total</u>	<u>7 266</u>	<u>3 809</u>

## NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	10 605 178	6 869 304
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>10 611 178</u>	<u>6 875 304</u>



## NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Banques locales	252 857 130	199 120 263
- Banques étrangères	58 823 991	65 819 905
- Emprunts obligataires	169 820 000	167 776 840
- Certificats de dépôt	7 000 000	6 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u><b>488 501 121</b></u>	<u><b>439 217 008</b></u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 810 117	2 189 179
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	795 281	803 784
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 461 137	11 499 558
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(45 255)	(57 156)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 021 280</u>	<u>14 435 365</u>
<u>Total</u>	<u><b>502 522 401</b></u>	<u><b>453 652 373</b></u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)**

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt	7 000 000	Remboursement après 10 ,20 ,30, 50, 60,70, 90 ,180 ou 240 jours de la date de souscription de chaque certificat	6 500 000	62 000 000	(61 500 000)	7 000 000	-	7 000 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			6 500 000	62 000 000	(61 500 000)	7 000 000	-	7 000 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	3 310 840	-	(3 310 840)	-	-	-
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	11 412 000	-	(5 706 000)	5 706 000	-	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	2 780 000	-	(1 390 000)	1 390 000	-	1 390 000
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	7 024 000	-	(3 100 000)	3 924 000	1 962 000	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	(3 000 000)	3 000 000	-	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	16 000 000	-	(8 000 000)	8 000 000	-	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	18 000 000	-	(6 000 000)	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2021 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	10 200 000	-	(3 000 000)	7 200 000	4 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	26 650 000	-	(3 350 000)	23 300 000	17 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	8 400 000	-	(2 100 000)	6 300 000	4 200 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2023 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	15 000 000	-	(3 000 000)	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2024/1	40 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2024 SUB	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			167 776 840	55 000 000	(52 956 840)	169 820 000	110 662 000	59 158 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 5,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	71 428	-	(71 428)	-	-	-
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	5 333 333	-	(1 333 333)	3 999 999	2 666 666	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	4 000 001	-	(888 889)	3 111 112	2 222 224	888 888
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	857 144	-	(428 571)	428 573	-	428 573
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	38 469 874	-	(2 959 221)	35 510 653	29 592 211	5 918 442
KFW 5.060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	17 088 126	-	(1 314 471)	15 773 655	13 144 712	2 628 942
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			65 819 905	-	(6 995 914)	58 823 991	47 625 812	11 198 179

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période					
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an			
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>											
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	1 205 615	-	(787 427)	418 188	-	418 188			
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2018-2025)	1 208 215	-	(785 952)	422 263	2 600	419 663			
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	1 083 332	-	(333 334)	749 998	416 665	333 334			
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2019-2024)	1 725 999	-	(1 725 999)	-	-	-			
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 250 000	-	(1 000 000)	250 000	-	250 000			
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 500 000	-	(750 000)	750 000	250 000	500 000			
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2020-2025)	13 316 051	-	(12 237 346)	1 078 705	-	1 078 705			
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	14 000 000	-	(8 000 000)	6 000 000	-	6 000 000			
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	325 500	-	(186 000)	139 500	-	139 500			
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	910 000	-	(520 000)	390 000	-	390 000			
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2020-2025)	133 000	-	(76 000)	57 000	-	57 000			
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2020-2025)	315 000	-	(180 000)	135 000	-	135 000			
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2020-2025)	460 526	-	(263 158)	197 368	-	197 368			
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2020-2025)	276 316	-	(157 895)	118 421	-	118 421			
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 198 842	-	(685 053)	513 789	-	513 789			
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	6 564 786	-	(1 980 840)	4 583 946	2 401 829	2 182 118			
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	15 000 000	-	(5 000 000)	10 000 000	5 000 000	5 000 000			
CITIBANK	41 000 000	Crédit relais	39 000 000	101 500 000	(99 500 000)	41 000 000	-	41 000 000			
ABC	11 000 000	Crédit relais	11 000 000	22 000 000	(22 000 000)	11 000 000	-	11 000 000			
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	3 740 221	-	(945 147)	2 795 074	1 755 875	1 039 200			
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	3 500 000	-	(1 000 000)	2 500 000	1 500 000	1 000 000			
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	711 864	-	(203 390)	508 475	305 085	203 390			
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Mensuellement (2023-2027)	12 626 768	-	(2 487 916)	10 138 852	7 377 973	2 760 879			
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Mensuellement (2023-2028)	6 750 000	-	(1 500 000)	5 250 000	3 750 000	1 500 000			
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	4 500 000	-	(1 250 000)	3 250 000	2 250 000	1 000 000			
BARAKA 11 MDT (2023)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	12 809 423	-	(5 545 818)	7 263 604	1 093 788	6 169 816			
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	10 739 677	-	(3 311 707)	7 427 970	3 742 544	3 685 426			
BARAKA 17 MDT (2023)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	8 519 128	-	(1 777 556)	6 741 572	4 777 687	1 963 884			
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	10 000 000	-	(1 606 374)	8 393 626	6 627 373	1 766 253			
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	10 000 000	-	(1 625 401)	8 374 599	6 613 631	1 760 968			
ATTIJARI 5MDT (2023 )	5 000 000	Trimesriellement (2023-2028)	4 750 000	-	(1 000 000)	3 750 000	2 750 000	1 000 000			
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	15 000 000	(1 500 000)	13 500 000	10 500 000	3 000 000			
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	(1 166 667)	8 833 333	6 833 333	2 000 000			
BT 10MDT (2024 )	10 000 000	Trimesriellement (2024-2029)	-	10 000 000	(1 000 000)	9 000 000	7 000 000	2 000 000			
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2027)	-	5 000 000	(851 092)	4 148 908	2 560 767	1 588 141			
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	Mensuellement (2023-2026)	-	6 750 000	(1 528 087)	5 221 913	2 961 232	2 260 680			
ATTIJARI 10MDT (2024 )	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	(792 351)	9 207 649	7 481 984	1 725 664			
BTL 5 MDT (2024 )	5 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	5 000 000	(500 000)	4 500 000	3 500 000	1 000 000			
BTE 10 MDT (2024 )	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	(254 393)	9 745 607	8 120 264	1 625 343			
ATB 5 MDT (2024 )	5 000 000	Mensuellement (2025-2029)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000			
BIAT 10MDT (2024 - 1)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	-	10 000 000	(371 116)	9 628 884	7 991 706	1 637 178			
BIAT 10MDT (2024 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2029)	-	10 000 000	(127 114)	9 872 886	8 194 221	1 678 665			
BIAT 6MDT (2024-1)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 968 244	1 031 756			
BIAT 6MDT (2024-2)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 616 511	1 383 489			
BIAT 8MDT (2024-3)	8 000 000	Mensuellement (2025-2029)	-	8 000 000	-	8 000 000	6 956 523	1 043 477			
<u>Total des crédits des banques locaux</u>						199 120 263	240 250 000	(186 513 133)	252 857 130	136 299 833	116 557 297
<u>Total général</u>						439 217 008	357 250 000	(307 965 887)	488 501 121	294 587 645	193 913 476

## NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	534 782	357 183
<u>Sous total</u>	<u>534 782</u>	<u>357 183</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	60 863	60 863
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>63 514</u>	<u>63 514</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	3 886 065	434 691
- Effets à payer	78 605 615	68 390 665
<u>Sous total</u>	<u>82 491 680</u>	<u>68 825 357</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u><b>83 089 975</b></u>	<u><b>69 246 053</b></u>

## NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Personnel, rémunérations dues	100	100
- Personnel, provisions pour congés payés	451 977	366 893
- Personnel, autres charges à payer	1 100 000	1 050 000
- Etat, retenues sur salaires	272 020	260 863
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	496 365	383 722
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	3 700	20 972
- Etat, TVA à payer	1 134 576	1 631 683
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	598 653	3 176 100
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 27)	543 789	617 057
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	543 789	617 057
- Etat, autres impôts et taxes à payer	154 309	140 699
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	13 559	11 007
- Produits constatés d'avance	7 473	19 027
- CNSS	582 594	545 615
- CAVIS	102 987	98 403
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	106 531	84 203
- Actionnaires, dividendes à payer	4 358	2 604
- Crédoeurs divers	237 983	229 726
- Prestataires Assurances	2	-
- Diverses Charges à payer	602 561	665 202
- Provisions pour risques et charges	1 316 680	766 680
<u>Total</u>	<u><b>8 274 005</b></u>	<u><b>10 687 612</b></u>

## NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 011 083
- Réserve spéciale pour réinvestissement		10 887 979	7 887 979
- Réserve pour fonds social		64 972	43 380
- Actions propres	(C)	-	(404 890)
- Complément d'apport		12 810	10 532
- Résultats reportés		5 923 522	3 764 376
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(D)	<u>77 389 283</u>	<u>71 312 460</u>
Résultat de l'exercice (1)		10 222 498	10 218 162
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>87 611 781</u>	<u>81 530 622</u>
Nombre d'actions (2)	(E)	10 967 934	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)		0,932	0,935

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2024 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 Avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2023	74 752	404 890
Cession de la période	(74 752)	(407 169)
Complément d'apport		2 279
Solde au 31 décembre 2024	-	-

Au 31 décembre 2024, HL ne détient plus de ses actions propres.

(D) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

**NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)**

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
AU 31 DECEMBRE 2024  
(exprimé en dinars)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			(6 092 315)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Prélèvement sur fonds social				(157 397)					(157 397)
Résultat de l'exercice 2023								10 218 162	10 218 162
Solde au 31 Décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245			(10 218 162)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(4 400 000)				(4 400 000)
Cession des actions propres						404 890	2 279		407 169
Encaissement de dividendes sur actions propres					29 901				29 901
Prélèvement sur fonds social				(178 408)					(178 408)
Résultat de l'exercice 2024								10 222 498	10 222 498
Solde au 31 Décembre 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	64 972	5 923 522	-	12 810	10 222 498	87 611 781

## NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Intérêts de leasing	81 093 488	74 207 140
- Intérêts de retard	1 892 860	2 286 678
- Prélouer	74 713	105 813
- Frais de dossier	545 843	501 021
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	420 308	482 023
- Frais de rejet	671 603	685 864
<b>Total des produits</b>	<b><u>84 698 815</u></b>	<b><u>78 268 539</u></b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	932 475	1 122 630
Intérêts de retard antérieurs	70 589	80 008
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 955 288)	(1 451 507)
Intérêts de retard	(39 964)	(85 802)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b><u>(992 188)</u></b>	<b><u>(334 671)</u></b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b><u>83 706 627</u></b>	<b><u>77 933 868</u></b>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	540 011 488	496 231 524
. A la fin de la période	598 446 340	540 011 488
. Moyenne (A)	569 228 914	518 121 506
- Intérêts de la période (B)	81 093 488	74 207 140
- Taux moyen (B) / (A)	14,25%	14,32%

## NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 384 737	17 946 181
- Intérêts des crédits des banques locales	22 883 428	19 377 973
- Intérêts des crédits des banques étrangères	4 424 715	3 506 662
- Intérêts des autres opérations de financement	788 974	1 111 076
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	811 913	734 623
<b>Total des charges financières des emprunts (A)</b>	<b><u>46 293 767</u></b>	<b><u>42 676 516</u></b>
- Intérêts des comptes courants	25 645	21 470
- Autres charges financières	680	32 418
<b>Total des autres charges financières</b>	<b><u>26 326</u></b>	<b><u>53 888</u></b>
<b>Total général</b>	<b><u>46 320 093</u></b>	<b><u>42 730 404</u></b>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	439 217 008	408 408 568
. A la fin de l'exercice	488 501 121	439 217 008
. Moyenne (B)	463 859 064	423 812 788
- Taux moyen (A) / (B)	9,98%	10,07%

## NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dividendes	81 362	62 071
- Plus values sur cession des titres immobilisés	-	65 565
- Plus values sur cession des actions	186 652	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	4 523	16 231
- Revenus des comptes créditeurs	315 062	276 413
- Moins values sur cession des titres SICAV	(1 194)	-
- Moins values sur cession des titres cotés	(24 029)	-
- Revenus des certificats de dépôt	291 484	777 428
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	1 727
- Jetons de présences reçus des filiales	10 000	6 250
<u>Total</u>	<u><b>863 861</b></u>	<u><b>1 205 685</b></u>

## NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits locatifs	42 587	40 559
- Commissions d'assurance	42 128	75 448
<u>Total</u>	<u><b>84 716</b></u>	<u><b>116 008</b></u>

## NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Salaires et complément de salaires	10 537 707	9 996 299
- Cotisations de sécurité sociale	1 896 355	1 748 584
- Autres charges sociales	691 183	652 793
<u>Total</u>	<u><b>13 125 245</b></u>	<u><b>12 397 676</b></u>

## NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	48 645	31 338
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 317 461	1 285 927
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	19 742	-
<u>Total</u>	<u><b>1 385 848</b></u>	<u><b>1 317 266</b></u>



## NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Achat de matières et fournitures	503 556	456 083
<u>Total des achats</u>	<u>503 556</u>	<u>456 083</u>
- Locations	498 845	397 634
- Entretiens et réparations	122 268	126 506
- Primes d'assurances	379 386	286 288
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 000 499</u>	<u>810 428</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	397 045	419 798
- Publicités, publications, relations publiques	498 919	531 416
- Déplacements, missions et réceptions	198 053	174 854
- Frais postaux et de télécommunications	293 785	261 108
- Services bancaires et assimilés	208 404	210 356
- Autres	951 254	820 830
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 547 459</u>	<u>2 418 361</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	100 000	100 000
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 000	25 333
- Jetons de présence	112 500	113 125
<u>Total des charges diverses</u>	<u>262 500</u>	<u>263 458</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	310 029	284 009
- T.C.L	199 201	184 273
- Droits d'enregistrement et de timbres	38 707	40 111
- Autres impôts et taxes	20 871	24 931
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>568 808</u>	<u>533 324</u>
<u>Total général</u>	<u>4 882 821</u>	<u>4 481 654</u>

## NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 230 237	7 965 733
- Dotations aux provisions collectives	312 928	1 203 988
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 543 748)	(8 141 048)
- Dotation aux provisions additionnelles	220	-
- Créances abandonnées	32 479	454 852
- Créances radiées	-	6 356 239
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(5 936 048)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	-	(420 191)
- Encaissement sur créances radiées	(227 413)	(19 859)
<u>Total</u>	<u>1 804 703</u>	<u>1 463 665</u>

## NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	1 614	11 326
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	4 677	55 037
- Dotations aux provisions pour risques et charges	550 000	100 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	36 693	-
- Redressement fiscal	-	439 994
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	-	(439 994)
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	(120)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(121 883)	(9 906)
<u>Total</u>	<u>470 981</u>	<u>156 457</u>

## NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	-	931
- Pénalités	1 910	12 074
- Mise en rebut d'immobilisations	464	1 193
- Autres pertes ordinaires	242	243
<u>Total</u>	<u>2 616</u>	<u>14 441</u>

## NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	57 665	124 947
- Autres gains sur éléments exceptionnels	27 407	32 583
<u>Total</u>	<u>85 072</u>	<u>157 530</u>

## NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>16 747 969</b>	<b>16 851 528</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 230 237	7 965 733
- Dotations aux provisions collectives	312 928	1 203 988
- Dotations aux provisions pour risques et charges	550 000	100 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	1 614	11 326
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	4 677	55 037
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	36 693	-
- Reprises sur provisions fiscales	5 665 752	14 526 995
- Provisions fiscales 2021/2020 pour affaires en cours	15 769 822	11 323 211
- Moins values sur cession des SICAV	1 194	-
- Redressements fiscal	-	439 994
- Diverses charges non déductibles	97 560	547 030
<b>A déduire</b>		
- Reprises sur provisions comptables	5 665 752	14 526 995
- Provisions fiscales 2021/2020 pour affaires en cours	15 769 822	11 323 211
- Plus values des actions cotées	186 652	-
- Reprises sur provisions des autres actifs	120	-
- Reprise sur provision pour risques et charges	-	439 994
- Plus values latents sur titre SICAV	-	1 727
- Dividendes	81 362	62 071
Bénéfice fiscal avant provisions	24 714 739	26 670 844
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	7 230 237	7 965 733
Provisions collectives déductibles	385 093	223 641
Provisions pour dépréciation de titres cotés	4 677	55 037
Bénéfice fiscal avant réinvestissement	17 094 732	18 426 434
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'impôt	3 500 000	3 000 000
Bénéfice imposable	13 594 732	15 426 434
<b>Impôt sur les sociétés au taux de 40% ou 35% (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)</b>	<b>5 437 893</b>	<b>5 399 252</b>
<b>A imputer</b>		
- Correction du report de l'IS suite au contrôle fiscal	-	218 240
- Acomptes provisionnels payés	4 672 022	2 229 030
- Retenues à la source	167 219	212 363
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<b>598 652</b>	<b>3 176 100</b>
<u>Contribution sociale de solidarité</u>	<b>543 789</b>	<b>617 057</b>
<u>Contribution conjonctuelle</u>	<b>543 789</b>	<b>617 057</b>

## NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	44 785 543	47 889 779
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(52 812 839)	(44 785 543)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	296 008	57 607
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(315 060)	(296 008)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(6 869 304)	(6 457 206)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	10 605 178	6 869 304
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	622 318	176 921
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(458 695)	(622 318)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(3 700 559)	(3 555 201)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 050 238	3 700 559
- TVA collectée		71 585 321	67 107 526
- TVA collectée sur avances et acomptes		(608 473)	(49 066)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	381 423 604	359 098 988
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	3 690 042	4 177 407
- Créances radiées	- Note 23	-	(6 356 239)
- Créances abandonnées	- Note 23	(32 479)	(454 852)
- Consolidation	- Note 4	-	(28 265)
- Encaissement sur créances radiées	+ Note 23	227 413	19 859
- Encours financiers radiés	+ Note 4	-	1 320 881
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(1 192 628)	(2 024 636)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	366 697	646 196
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	13 918 648	17 373 763
		<u><b>464 580 974</b></u>	<u><b>443 809 455</b></u>

Encaissements reçus des clients

## NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	68 825 357	77 581 301
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(82 491 680)	(68 825 357)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	376 272 857	344 935 203
- TVA sur Investissements	+	60 802 769	56 354 098
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	5 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	-
		<u><b>423 409 303</b></u>	<u><b>410 050 746</b></u>

Investissements dans les contrats de leasing

## NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(100 644)	(92 012)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	117 425	100 644
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(102 208)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	103 467	102 208
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(61 292)	(62 367)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	76 292	61 292
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(103 185)	(167 083)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	266 928	103 185
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	357 183	351 669
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(534 782)	(357 183)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	100	300
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(100)	(100)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	366 893	282 597
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(451 977)	(366 893)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	1 050 000	650 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(1 100 000)	(1 050 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	260 863	393 751
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(272 020)	(260 863)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	383 722	655 928
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(496 365)	(383 722)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	545 615	591 485
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(582 594)	(545 615)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	98 403	116 996
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(102 987)	(98 403)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	84 203	65 195
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(106 531)	(84 203)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	665 202	681 770
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(602 561)	(665 202)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	1 035 056	768 139
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(706 063)	(551 250)
- TVA, payée sur biens et services	+	915 212	786 373
- Charges de personnel	+ Note 20	13 125 245	12 397 676
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	4 882 821	4 481 654
- Impôts et taxes	- Note 22	(568 808)	(533 324)
- Charges à répartir	+ Note 9	138 165	72 898
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u><b>18 580 679</b></u>	<u><b>17 345 392</b></u>

## NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	1 037 558	881 992
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	20 972	8 167
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(3 700)	(20 972)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	11 499 558	10 557 021
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(11 461 137)	(11 499 558)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 992 964	2 563 599
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 605 398)	(2 992 964)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(57 156)	(63 359)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	45 255	57 156
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	46 320 093	42 730 404
- Différence de change sur emprunts		-	5 487
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(811 913)	(734 623)
<u>Intérêts payés</u>		<u>46 977 095</u>	<u>41 492 349</u>

## NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	3 176 100	1 329 395
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(598 653)	(3 176 100)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	617 057	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	(543 789)	(617 057)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	617 057	308 661
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(543 789)	(617 057)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	140 699	229 429
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(154 309)	(140 699)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	11 007	8 478
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(13 559)	(11 007)
- TVA payée		10 364 447	7 758 364
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	-	1 298 023
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	-	-
- Impôts et taxes	+ Note 22	568 808	533 324
- Contribution conjoncturelle	+ Note 27	543 789	617 057
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	543 789	617 057
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	5 437 893	5 399 252
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>20 166 547</u>	<u>13 537 120</u>

### NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	131 148	65 540
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	295 473	551 914
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	63 514	72 857
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(63 514)	(63 514)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>426 622</u>	<u>626 797</u>

### NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	-	(931)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	312 787	158 047
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	464	1 193
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	(464)	(1 193)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	57 665	124 947
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u>370 452</u>	<u>282 063</u>

### NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Titres de participation acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	3 000 012	6 880 863
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>3 000 012</u>	<u>6 880 863</u>

### NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dividendes	+ Note 15	4 400 000	3 300 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(29 901)	(22 426)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	2 604	1 222
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(4 358)	(2 604)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	178 408	157 397
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>4 546 754</u>	<u>3 433 590</u>

## NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	46 777	42 618
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(35 275)	(46 777)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	46 097	46 107
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(68 814)	(46 097)
- Placements en début de période	+ Note 6	14 997 165	29 035 157
- Placements en fin de période	- Note 6	(5 197 184)	(14 997 165)
- Redressement fiscal	- Note 24	-	(439 994)
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(19 027)	(133 561)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	7 473	19 027
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(229 726)	(329 225)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	237 983	229 726
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	-	(18 181)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	2	-
- Produits des placements	+ Note 18	271 343	80 029
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	(24 029)	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	616 546	1 060 091
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	27 407	32 583
- Autres pertes ordinaires	- Note 24 & 25	(2 152)	(12 317)
		<u><b>10 674 586</b></u>	<u><b>14 522 023</b></u>
	<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		



Note 38 : Informations sur les parties liées :

AMILCA LLD

En 2024, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 321 591 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 16 569 910 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 854 265 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 5 727 410 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, totalise la somme de 207 146 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 1 917 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 4 430 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 402 833 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 16 459 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 107 935 dinars.

Société Immobilière ECHARIFA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 19 % du capital, s'élève à 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ce contrat s'élève 25 429 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 195 733 dinars.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 495 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève 1 118 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 2 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ce contrat s'élève 3 318 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 14 256 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 441 989 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève 38 758 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 255 003 dinars.

### STE Confection Ras Jebel

En 2024, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 71 396 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 366 240 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 13 816 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 73 656 dinars.

### STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

En 2024, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 55 081 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 365 859 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 34 415 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 222 920 dinars.

### STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease, s'élève à 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ce contrat s'élève 10 918 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 86 897 dinars.

### STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

En 2024, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 439 958 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 920 555 dinars.

La marge brute réalisée en 2024 sur ces contrats s'élève à 1 844 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 439 960 dinars.

### Certificats de dépôt

#### Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 26 novembre 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 19.950 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2024 au 19 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 120.690 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 1.000.000 DT.

### EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 8 décembre 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 4.094 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 12.000.000 DT, durant la période allant du 7 janvier 2024 au 9 septembre 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 89.330 DT.

### Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1-HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 29 septembre 2023 et échéant le 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 20.813 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 27 mars 2024 au 22 mars 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 66.746 DT.

L'encours du certificat de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 1.000.000 DT.

### REPRESENTATION INTERNATIONALE

1- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 4 décembre 2023 et échéant le 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 372 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.500.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2024 au 27 décembre 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 40.943 DT.

### NIDA SA

HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 25.000.000 DT, durant la période allant du 10 janvier 2024 au 6 janvier 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 301.066 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 3.500.000 DT.

### Invest Trust Tunisia

1- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 6.265 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 juin 2024 et échéant le 5 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 24.057 DT.

#### Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2024 sont au nombre de 21.

Les charges supportées au titre de l'année 2024 s'élèvent à 426.957 DT.

#### Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2024, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2024 à 33.861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

#### Acquisition d'un bureau

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m<sup>2</sup> avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m<sup>2</sup> hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

Le 10 janvier 2024, les deux parties ont signé un acte de résiliation de la promesse de vente. Outre la restitution de l'avance encaissé qui s'élève à 256 802 dinars, la société Confection Ras Jbal « CRJ » a payé une indemnité de 46.224 dinars, calculée sur la base d'un taux annuel de 8%.

#### Renonciation aux Droits Préférentiels de Souscription

Pour se conformer aux dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, le conseil d'administration réuni le 28 août 2024, a autorisé la renonciation d'Hannibal Lease à ses droits préférentiels de souscription au titre de l'augmentation de capital de la société Immobilière Echarifa, ramenant ainsi le taux de sa détention de 26,56% à 19%.

La renonciation a eu pour effet de ramener la part de HL dans les fonds propres de la société immobilière ECHARIFA de 3.325 KDT à 3.036 KDT.

Cette opération a été entériné par le conseil d'administration réuni le 27 mars 2025.

### Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024
Avantages à court terme	100 000	-	693 984	152 339	451 125	75 000	162 500	162 500
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 682	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	34 302	-	26 125	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	693 984	152 339	451 125	75 000	162 500	162 500

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

#### NOTE 41 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2024, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que les acomptes provisionnels de l'exercice 2019. Un avis de redressement a été notifié à la société en Novembre 2024 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT dont 1.356.631 DT de pénalités.

Le coût fiscal de ladite vérification est estimée à la somme de 723.537 DT, le reliquat du montant principal, à savoir 633.094 DT est relatif aux acomptes provisionnels qui seront imputés sur l'impôt sur les sociétés des exercices ultérieurs et le montant des pénalités sera probablement annulé et ce, dans le cadre de l'amnistie prévue par le Loi de Finances de l'année 2025.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Jusqu'à la date d'arrêtée des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

A l'état actuel des choses, Hannibal Lease a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement.

#### NOTE 42 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

### I- Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 27 mars 2025 font apparaître un total du bilan de 692.116.606 DT, un bénéfice net de 10.222.498 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 20.886.047 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

#### Dépréciation des créances

##### *Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2024, les créances s'élèvent à 667.252 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 44.470 KDT et les agios réservés ont atteint 4.599 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

#### Observation

Nous attirons l'attention sur la situation décrite au niveau de la note aux états financiers « Contrôle fiscal », qui décrit les faits liés à la vérification fiscale préliminaire subi par Hannibal Lease et portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que sur les acomptes provisionnels de l'exercice 2019.

A la date du présent rapport, les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et sur la base des informations disponibles, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la société a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il

considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;



- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 Avril 2025

Les commissaires aux comptes

Société DATN  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Tarek SAHLI

DELTA CONSULT  
Said MALLEK

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

1- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2024 au 19 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 120.690 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 1.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 12.000.000 DT, durant la période allant du 7 janvier 2024 au 9 septembre 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 89.330 DT.

3- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 27 mars 2024 au 22 mars 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 66.746 DT.

L'encours du certificat de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 1.000.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.500.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2024 au 27 décembre 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 40.943 DT.

5- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 25.000.000 DT, durant la période allant du 10 janvier 2024 au 6 janvier 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 301.066 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2024, à 3.500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 juin 2024 et échéant le 5 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 24.057 DT.

7- Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m<sup>2</sup> avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m<sup>2</sup> hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021.

Le 10 janvier 2024, les deux parties ont signé un acte de résiliation de la promesse de vente. Outre la restitution de l'avance encaissé qui s'élève à 256 802 dinars, la société Confection Ras Jbal « CRJ » a payé une indemnité de 46.224 dinars, calculée sur la base d'un taux annuel de 8%.

Cette opération a été autorisée, à postériori, par le conseil d'administration réuni le 28 Août 2024.

8 -Pour se conformer aux dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, le conseil d'administration réuni le 28 août 2024, a autorisé la renonciation d'Hannibal Lease à ses droits préférentiels de souscription au titre de l'augmentation de capital de la société Immobilière Echarifa, ramenant ainsi le taux de sa détention de 26,56% à 19%.

La renonciation a eu pour effet de ramener la part de HL dans les fonds propres de la société immobilière ECHARIFA de 3.325 KDT à 3.036 KDT.

Cette opération a été entériné par le conseil d'administration réuni le 27 mars 2025.

## II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 26 novembre 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 19.950 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 8 décembre 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 4.094 DT.

3- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 29 septembre 2023 et échéant le 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 20.813 DT.

4- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 4 décembre 2023 et échéant le 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 372 DT.

5- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 6.265 DT.

6- Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2024, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2024 à 33 861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

### III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2024, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2024.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2024
<b>Avantages à court terme</b>	<b>100 000</b>	-	<b>693 984</b>	<b>152 339</b>	<b>451 125</b>	<b>75 000</b>	<b>162 500</b>	<b>162 500</b>
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 682	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	34 302	-	26 125	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>100 000</b>	-	<b>693 984</b>	<b>152 339</b>	<b>451 125</b>	<b>75 000</b>	<b>162 500</b>	<b>162 500</b>

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et

aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 4 Avril 2025**

**Les commissaires aux comptes**

**Société DATN**

**DELTA CONSULT**

**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Tarek SAHLI**

**Said MALLEK**